



**PROJET PEDAGOGIQUE  
ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE  
MARIE-LOUISE DISSARD**



*alae.dissard@mairie-saintjean.fr  
Élémentaire 06.72.88.89.97  
Maternelle 06.08.26.86.01  
Place François Mitterrand*

# Table des matières

<b>I. Le Projet Educatif Territorial .....</b>	<b>2</b>
<b>II. Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles .....</b>	<b>2</b>
<b>III. Le projet de direction .....</b>	<b>2</b>
1. Les missions de l'ALAE.....	2
2. Les principaux axes de travail.....	2
<b>IV. Le projet pédagogique .....</b>	<b>4</b>
<b>V. Le projet de fonctionnement .....</b>	<b>6</b>
<b>VI. L'équipe d'encadrement.....</b>	<b>15</b>
<b>VII. Rôles et fonctions de l'équipe.....</b>	<b>16</b>
L'équipe .....	16
La directrice .....	17
Le directeur adjoint .....	18
Les animateurs référents .....	18
Les animateurs périscolaires .....	18
Le personnel de service et restauration scolaire .....	19
Les ATSEM .....	19
Projections actions et animations .....	17
<b>VIII. Outils.....</b>	<b>18</b>
Le projet d'activité	
Le projet d'animation	
Sorties	
Exercices PPMS incendie	
L'évaluation	
Annexes	

# I. Le projet Éducatif Territorial

A Saint-Jean, le Projet Educatif territorial (PEDT) a été signé en 2015 puis renouvelé en 2018. Il vise à :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité
- Sur chacun des temps de la journée, avant, pendant et après l'école
- Organiser la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun
- Renforcer la collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire

Les PEDT précédents ont fait l'objet d'un engagement contractuel signé entre la Ville, le Directeur académique des services de l'Education nationale par délégation du Recteur et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet 2022-2025, marqué par les impacts de la crise sanitaire, pose plusieurs axes de travail. Tout d'abord, agir sur le climat relationnel dans tous les champs concernés tant ont été observés des comportements de repli sur soi et de mise en avant des demandes individuelles, parfois au détriment du collectif. Ensuite, le groupe a validé l'accentuation de la continuité, de la cohérence et de la qualité éducative. C'est en faisant vivre et en dynamisant l'ancrage territorial riche et multiple à Saint-Jean, notamment avec le monde associatif, que des projets transversaux pourront voir le jour. Enfin, il s'agit aussi de valoriser et d'accompagner les compétences et initiatives repérées des 0-18 ans et de leurs familles. A Saint-Jean, les acteurs se sont retrouvés autour de la volonté forte de faire de l'Education, un facteur de développement du territoire.

Le volet éducatif est totalement intégré dans un Projet Educatif, Social et Culturel de la Ville.

Dans ce cadre, enseignants, représentants de parents d'élèves et services municipaux péri et extrascolaires se sont accordés pour poursuivre les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et à favoriser la complémentarité école-Alae.

Tous les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

La Collectivité, dans le cadre du Pedt, a fait le choix de ne pas assouplir au maximum les taux d'encadrement, en conservant des taux médians en périscolaire : 1 animateur pour 12 enfants en maternelle et 1 pour 16 en élémentaire.

Les axes du Pedt sont les suivants :

- **Agir sur le climat relationnel (scolaire, péri et extrascolaire, petite enfance, jeunesse, familles)**
- **Accentuer la continuité, la cohérence et la qualité éducative (intégrant le plan mercredi)**
- Faire vivre et dynamiser l'ancrage territorial
- Valoriser et accompagner les compétences et initiatives repérées des 0 -18 ans et de leurs familles
- Accueillir ensemble, mettre en commun les démarches d'accueil : des logiques administratives à la qualité de la relation d'accueil aux familles

## II. Les Accueils de Loisirs associés aux écoles

Les ALAE sont soumis à la législation et la réglementation relative aux Accueil Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM).

Depuis le 1er janvier 2021, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement civique ont rejoint l'organisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Tous ces accueils doivent être déclarés sur l'application TAM (Téléprocédure Accueil de Mineurs) du ministère permettant la vérification de l'honorabilité de chaque intervenant (animateurs, ATSEM, personnel de restauration, éducateurs sportifs).

Afin que l'accueil dans les ALAE des enfants de moins de trois ans ne soit pas préjudiciable à leur santé et à leur épanouissement, certaines conditions sont préconisées par les services PMI de la Haute-Garonne en accord avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la CAF de la Haute-Garonne.

Aux vues de ces dispositions l'ALAE accueillera les enfants de moins de trois ans avec une amplitude horaire quotidienne maximum de 9 heures, comprenant la pause méridienne et le temps scolaire.

Les ALAE sont assurés dans chaque école le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi. . Lors de ces accueils, les enfants sont encadrés par des responsables, adjoints et animateurs pour la majorité, qualifiés et expérimentés (au moins 80% formés ou en cours de formation, seuls 20% de non qualifiés ne sont autorisés).

## III. Le Projet de direction ALAE

En plus de la mise en œuvre des objectifs visés dans la politique éducative, le projet de direction s'articule autour de différentes missions et axes de travail qui lui sont propres.

### 1. Les missions de l'ALAE

- Établir une cohérence entre le projet pédagogique de l'ALAE, le projet d'école et le projet éducatif territorial en tenant compte des attentes des différents partenaires (enfants-parents-enseignants).
- L'ALAE a une mission de service public qui s'inscrit dans la durée. L'objectif premier vise l'organisation du temps périscolaire dans un contexte ludique, en adéquation avec les besoins locaux.
- Respecter les rythmes des enfants en privilégiant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- Créer une reconnaissance de la structure Alae comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.

## **2. Les principaux axes de travail**

L'équipe d'animation se donne comme principaux objectifs :

- Connaître l'enfant et sa famille.
- Soutenir le développement de sa socialisation par le biais d'échanges entre enfants, de rencontres avec les partenaires extérieurs, avec les autres ALAÉ.
- Favoriser la cohésion d'équipe ainsi que la communication (Atsem, AESH, animateur, enseignants, agent de service).
- Permettre à l'enfant de s'épanouir sur tous les temps de loisirs.
- Travailler en cohérence avec les partenaires de la vie de l'enfant, l'équipe enseignante, les familles (communauté éducative).

## **IV. Le Projet Pédagogique**

Il s'agit de l'application directe du projet éducatif en lien avec le projet d'école. La déclinaison des intentions éducatives qui suit s'oriente essentiellement sur le respect des rythmes de l'enfant.

Les intentions développées seront les suivantes :

### **Aménager le rythme du temps périscolaire et extrascolaire de l'enfant.**

Ce qui veut dire :

- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu.
- Permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté.
- Permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans le respect des règles de vie en collectivité et des règles de sécurité.

Intentions éducatives	Les Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
<p><b>Aménager le rythme de l'enfant durant le temps périscolaire en tenant compte des autres temps (scolaire, familial, extrascolaire).</b></p>	<p>Respecter les rythmes individuels de l'enfant.</p> <p>Favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du collectif.</p> <p>Favoriser la communication entre école/Alae dans l'intérêt de l'enfant.</p> <p>Promouvoir la vie en collectivité.</p>	<p>Favoriser la pause méridienne (Alae) comme un temps de récupération et de détente.</p> <p>Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander à l'enfant de s'adapter à la structure.</p> <p>Permettre à l'enfant de se réaliser et faire ses propres choix.</p> <p>Tenir compte des besoins momentanés de chacun.</p> <p>Mettre en place des temps de concertation avec l'école, Associations de parents d'élèves et la Ville.</p> <p>Amener les enfants à se retrouver par centres d'intérêt.</p>	<p>Aménager des espaces diversifiés en autonomie.</p> <p>Mettre en place des lieux de détente, de repos, de sieste pour les plus petits.</p> <p>Mettre en place des forums de discussions, d'échanges avec les enfants.</p> <p>Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement sur le temps de jeu.</p> <p>Mettre en place d'un coin devoirs pour ceux qui le souhaitent de façon autonome sous la surveillance d'un animateur.</p> <p>Présenter des règles de vie communes.</p>

## V. Le Projet de fonctionnement

### Point protocole COVID

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2022-2023, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

Socle niveau bleu

niveau 1 / niveau vert

niveau 2 / niveau jaune

niveau 3 / niveau rouge

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.<sup>1</sup>

L'ALAE fonctionne du jeudi 01 septembre 2022 au vendredi 07 juillet 2023 au soir et sera fermé pendant les vacances scolaires.

Les horaires d'ouverture sont : **07h30 à 08h50 - 12h00 à 13h50 - 16h30 à 18h30** (lundi, mardi, jeudi et le vendredi) et pour le mercredi **07h30 à 08h50 - 12h00 à 18h30**.

<b>Les temps d'accueil (Arrivée/départ des enfants)</b>	Lundi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Mardi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Mercredi	<b>07h30 à 08h50 - 13h30 à 14h00 - 16h30 à 18h30</b>
	Jeudi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30
	Vendredi	07h30 à 08h50 - 16h30 à 18h30

### Les effectifs

En maternelle les enfants sont répartis dans 6 classes pour un total de 164 élèves scolarisés.

En élémentaire les enfants sont répartis dans 11 classes et une ULIS : 278 élèves

La fréquentation prévisionnelle en ALAE est la suivante :

	Matin	Midi	Soir
<b>Maternelle</b>	95	150	110
<b>Elementaire</b>	110	230	140

<sup>1</sup> Protocole et cadre de fonctionnement en annexe

# Maternelle

## 1. Les locaux

L'utilisation des locaux est concertée entre l'école et la Ville et les espaces sont mutualisés.

- Deux cours
- Une salle polyvalente bâtiment B.
- Une salle polyvalente bâtiment A.
- Un réfectoire (accueil matin)
- Des sanitaires intérieurs.
- Deux dortoirs.
- Deux salles de relaxation.
- La salle magique bâtiment B
- Le préfabriqué / bibliothèque dans la cour bâtiment B

L'équipe d'animation s'engage à limiter ses déplacements durant le temps de classe afin de ne pas déranger le travail des enseignants.

## 2. La journée type en maternelle

Temps du matin	
<b>7h15</b>	Installation des pôles de jeux en cantine maternelle et salle magique (construction, voitures, lecture, coloriages). Préparation de l'accueil
<b>7h30</b>	<b>Ouverture de l'Alae</b>
<b>7h30-8h30</b>	Les parents accompagnent les enfants à la porte de l'accueil. L'animateur référent note l'arrivée des enfants jusqu'à 8h50 (pointage jusqu'à 8h45). Accueil échelonné et mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs.
<b>8h15</b>	Rangement, sortie cour, si le temps le permet. <b><i>Sinon, 8h30, rangement et rassemblement pour les enfants du bâtiment A.</i></b>
<b>8h40</b>	Passage aux toilettes, rassemblement dans la salle polyvalente (proposition de chant, devinettes etc.).
<b>8h45</b>	Les animateurs accompagnent les enfants dans les classes. Passage de relais et d'infos aux enseignants et aux Atsem. Pour la personne de l'accueil : synchroniser la tablette et report du chiffre total sur le cahier des effectifs et distribution des appels dans les classes.



Temps du midi	
<b>11h55</b>	Les animateurs font l'appel dans les classes. Les enseignants récupèrent les enfants non-inscrits à l'Alae. <b>APC</b> : de 12h à 12h30 les lundis et vendredis
<b>12h</b>	Les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes avec les Atsem pour les PS et MS Les animateurs des GS proposent un jeu, des ateliers avant le repas de 12h40
<b>12h00</b>	<u>Temps du repas</u> : Les animateurs, Atsem et agents de service placent les enfants dans la cantine, les enfants de moyennes sections entrent en premier et se placent au niveau de la grande cantine (70 enfants environs). Les petites sections mangent du côté de la petite cantine (35 enfants environ). Les adultes se répartissent dans la cantine (3 adultes en petite section et 6 adultes avec la moyenne section). Tous les adultes mangent à table avec les enfants ; ils apportent l'aide et l'accompagnement nécessaires aux enfants et s'assurent du bon déroulement du repas.
<b>12h-12h30</b> <b>12h40-13h30</b>	<b>Les Grandes Sections:</b> 12h-12h30 : petits ateliers proposés par les animateurs. Les lundis et vendredis, un petit groupe de MS/GS vont en APC. 12h40-13h30 : accompagnés de 2 animateurs, ils mangent en cantine élémentaire, service au plateau dès la rentrée afin de les habituer pour leur rentrée en CP.
<b>12h45</b> <b>13h00</b>	- Départ en sieste pour les PS. Départ échelonné de la cantine, passage aux toilettes et temps libre dans la cour pour les MS.
<b>13h10</b>	Les animateurs présentent les ateliers (créations, expression ou en extérieur). Un espace calme avec livres est mis à la disposition des enfants qui le désirent sous la surveillance d'un adulte.
<b>13h30</b>	Les grandes sections sortent de la cantine, passent aux toilettes et partent en relaxation.
<b>13h30</b>	Fin des activités, et rassemblement des enfants. Passage aux toilettes. Relaxation
<b>13h50</b>	PP10 de 13h50 à 14h : rappel du fonctionnement et échange du temps méridien.

Temps du soir	
<b>16h05</b>	Préparation de l'accueil
<b>16h10 16h15</b>	Les animateurs se dirigent vers les classes pour faire l'appel. Les maitresses récupèrent les enfants non-inscrits à l'Alae, afin qu'ils soient récupérés par leurs parents au niveau des portes d'entrées. Ouverture des portes de l'école à 16h15. Les animateurs récupèrent tous les enfants qui restent. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les enfants ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 16h30.
<b>16h20</b>	Temps du goûter : les enfants présents sont automatiquement inscrits à l'Alae. Le temps du goûter se déroule dans le réfectoire ou dans la cour si le temps le permet. Les animateurs veilleront à ce que les enfants profitent bien de ce temps de pause pour se détendre. Une fois le goûter terminé, les enfants rangent leur boîte à goûter dans leur cartable. Attention à mettre les déchets dans des poubelles mobiles et les rentrer après le goûter. GS : cour du bâtiment A (goûter + activités) PS/MS : cour du bâtiment B (goûter + activités) Si le temps le permet sinon cantine ou salle polyvalente bâtiment B.
<b>16h30</b>	<b>Ouverture de l'accueil de l'Alae.</b> Un animateur sera positionné à l'accueil parents. Il appellera les enfants au fur et à mesure que les parents arrivent par talkie –walkie, en relation avec un autre animateur positionné avec les enfants. L'enfant récupère ses affaires (cartable, manteaux, boîte à goûter), les PS seront accompagnés le temps nécessaire.
<b>16h45</b>	Conduites de projet d'activités spécifiques et des ateliers de découvertes. Les départs des enfants se font de manière échelonnée.
<b>17h45</b>	Fin des activités, retour des GS vers le bâtiment B. Suivant le temps, salles du bâtiment B ou extérieur, pour des jeux collectifs (jeux de ronde, jeux musicaux, etc.).
<b>18h00-18h30</b>	Rassemblement des enfants dans la petite cantine pour des jeux calmes. Un animateur se détache pour la fermeture des locaux (bien vérifier les portes et fenêtres).

### **3. La pause méridienne : le temps du repas en maternelle**

#### **La répartition des tâches**

Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes. Par leurs fonctions, les animateurs mangent avec les enfants dont ils ont la charge éducative (initiation au goût, apprentissage de l'autonomie...).

## Équipe d'animation et ATSEM

- Installer et aider les enfants à se placer à table.
- Inciter les enfants à goûter tous les plats, ne pas les forcer.
- Servir l'eau pour les enfants de sa table.
- Aider le personnel de service à couper les denrées si besoin.
- Rendre l'enfant autonome (montrer et inciter)
- Gérer le bruit à la cantine (demande de l'ensemble de l'équipe).
- Veiller à ce que le repas reste un temps de tranquillité et de convivialité.
- Échanger avec les enfants et favoriser l'expression et l'écoute.
- Assurer le départ des enfants de la cantine : PS en premier puis MS.

## Personnel de service

- Servir l'eau avant que l'enfant n'arrive.
- Accueillir les enfants.
- Gérer le bruit à la cantine (sans crier).
- Servir les plats pour toutes les tables.
- Servir le pain juste après l'entrée si elle ne contient pas de féculent.
- Couper les denrées si besoin pour toutes les tables.
- ouvrir les barquettes avant de servir si besoin.
- Poser les barquettes ouvertes sur les tables où il y a des animateurs.
- Servir le pain et l'eau pour toutes les tables.
- Échanger si possible avec les enfants entre les services de plats.
- Aider les enfants à débarrasser si besoin.
- Placer des paniers à couverts sur toutes les tables.

## Enfants

- Empiler les verres
- Mettre les couverts (pointes vers le haut) en fin de repas dans les paniers prévus à cet effet.
- Rassembler les déchets au centre de la table dans une barquette prévue à cet effet.
- Empiler les assiettes.

**Les animateurs, les ATSEM et le personnel de cantine veillent à ce que les enfants restent assis tout au long du repas (passage aux toilettes en amont), qu'ils respectent les règles du repas (politesse, respect, etc.).**

## Elémentaire

### 1. Les locaux

- Une salle BCD
- Une salle infirmerie
- Deux cours avec un préau (rassemblement, jeux sportifs, espace détente).
- Un réfectoire (jeux de sociétés, activité calme et accueil matin et soir).
- Des sanitaires intérieurs et extérieurs.
- Une salle ludomotion, utilisée par les enfants de l'ULIS (dans un préfabriqué)
- Une ludothèque (dans un préfabriqué)
- Un préfabriqué art plastique
- Un coin herbe

L'équipe d'animation s'engage à limiter ses déplacements durant le temps de classe afin de ne pas déranger le travail des enseignants.

### 2. La journée type en élémentaire

#### Le temps du matin

<b>07h15</b>	Installation de l'accueil : feuilles de pointage et tablette. Installation de la cantine.
<b>7h30</b>	<b>Ouverture de l'Alae</b>
<b>07h30-08h30</b>	Un animateur est à l'accueil pour cocher les enfants présents. Accueil échelonné et mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs dans la cantine et au préfabriqué. (En fonction des effectifs)
<b>08h30</b>	Rangement des jeux, sortis dans la cour (le réfectoire reste ouvert pour les enfants qui le souhaitent). De plus, les enfants du cycle 2 seront descendus en cour du bas.
<b>08h45</b>	Fermeture du réfectoire.
<b>08h50</b>	Passage de relais (et des informations) aux enseignants. Pour la personne de l'accueil : synchroniser la tablette et report du chiffre total sur le cahier des effectifs.

## Le temps du midi

Heure	
<b>11h45</b>	Préparation du matériel pour les activités, affichage des activités au tableau, préparation des talkies walkies
<b>12h00-12h05</b>	Les animateurs font l'appel dans les classes et récupèrent les enfants inscrits à la cantine. Passage aux toilettes. Vérification des effectifs par l'animateur d'accueil cantine.
<b>12h05</b>	Passage des élèves de CP et CE1 (4 classes) avec 5 animateurs, ils se placent d'abord dans la petite cantine afin de libérer a place pour les GS puis dans la grande cantine, ensuite arrivent les enfants en échelonné et selon leur envie jusqu'à 12h35.
<b>12h40</b>	Arrivée des grandes sections
<b>12h45-13h15</b>	Service au plateau pour les enfants qui n'ont pas encore mangé (CE2/CM2) à 13h15 pour le dernier service. Les enfants se dirigent soit en cantine soit en activités avec les animateurs.
<b>13h50</b>	Passage de relais et des infos aux enseignants. PP10 de 13h50 à 14h : rappel du fonctionnement et échange du temps méridien.

## Temps du soir

<b>16h00</b>	Préparation du matériel pour les activités, trousse de soins, panneau d'activités, installation de l'accueil etc.
<b>16h15</b>	<p>Les animateurs font les appels dans les classes et accompagnent les enfants inscrits à l'Alae (cour si le temps le permet). Les autres enfants (non-inscrits à l'Alae) sont conduits vers la sortie par les enseignants. Les enfants prennent leur goûter, rangent leur cartable au garage à cartable puis vont dans la cour. 1 animateur en Mister bobo qui se charge de :</p> <p>Prendre la trousse de soins. Faire les soins et les noter sur le cahier de soins Faire le tour de la cour afin de veiller à la bonne répartition des enfants en activité et au bon déroulement. Les lundis et jeudis soirs APC de 16h30 à 17h00.</p>
<b>16h20</b>	Temps du goûter (cantine ou dans la cour).
<b>16h30</b>	<p>Ouverture de l'accueil en cantine élémentaire. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les enfants inscrits à l'Alae ne pourront être récupérés par leurs parents qu'à partir de 16h30. Deux animateurs sont à l'accueil et ils se chargent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir la porte aux parents.</li> <li>- Appeler l'enfant au talkie par l'intermédiaire du deuxième animateur qui se trouve dans la cour.</li> <li>- Pointer les enfants et compléter la feuille d'émargement (personne habilitée, heure et lien de parenté).</li> </ul>
<b>16h30</b>	Rangement du goûter. Les départs des enfants sont échelonnés.
<b>16h45</b>	<p>Début des activités. Un animateur accompagne les enfants qui prennent le transport scolaire (vers 17h). A 17h, les lundis et jeudis deux animateurs sont placés aux sorties et récupèrent les enfants de l'APC qui restent à l'Alae.</p>
<b>18h00</b>	<p>Fin des activités, rangement, temps libre dans la cour si le temps le permet (sinon cantine élémentaire). Un animateur se détache pour la fermeture des salles (vérification des portes et fenêtres). L'animateur fait le tour pour ramasser les affaires oubliées et du matériel non rangé (ballon, corde...)</p>
<b>18h15</b>	Les animateurs accompagnent les enfants dans le réfectoire.
<b>18h30</b>	Fermeture de l'Alae (report des effectifs sur le cahier)

## Les différents postes

**Le régulateur** : se trouve en cantine, équipé d'un talkie, il gère le flux des enfants et indique au régulateur n°2 la disponibilité des places en cantine. Il veille également à ce que les enfants aient goûté ce qu'il y a au menu. L'enfant lève la main quand il a fini, le régulateur vérifie que l'enfant ait correctement mangé et alors à ce moment-là, l'enfant est autorisé à se lever de table. Le régulateur lui donne alors le feu vert pour quitter la table et aller débarrasser.

**Le poste de l'animateur chargé de l'accueil cantine** : il est positionné à l'entrée de la cantine, sur une petite table. Il se charge de confirmer la présence de l'enfant sur la feuille de pointages journaliers en floutant les colonnes 2 et 3. Les enfants ayant des régimes spéciaux ou particuliers, se munissent de leur rond de verre nominatif. Les enfants se dirigent ensuite en cantine.

### **Les postes d'animation**

Les autres animateurs sont positionnés sur des espaces d'activités et de jeux :

- Le préfa art plastique
- La salle ludomotion
- La salle ludothèque
- La cour du haut
- Cours du bas

### **Le poste animateur médiation, Mister bobo**

Il y a également tous les jours, un animateur chargé de la médiation et de soigner les petits bobos en fonction des effectifs animateurs. L'animateur n'oublie pas de noter sur le cahier de soins et d'en référer à la direction pour en informer les parents si besoin.

### **Les postes d'animation**

Sur les différents créneaux détaillés ci-dessus, l'animateur se trouvera soit sur un temps convivial (repas à table avec les enfants), soit sur un poste d'animation ou de fonctionnement.

### **Déroulement pause méridienne**

De 12h05 à 12h15 les CP et CE1 passent en premier au réfectoire, ensuite ils partent en échelonné avec leur animateur référent dans la cour du bas. Ils sont ainsi décroisonnés avec 4 classes et ce jusqu'aux vacances de février. Ce fonctionnement permet aux enfants de s'approprier le fonctionnement et les activités décroisonnées avec des enfants de leur âge. Ensuite ils seront en activités avec les autres classes. A 12h40, les GS entrent en cantine pour prendre leur repas.

Les enfants de CE2 à CM2 entrent en cantine, après s'être présentés à l'animateur qui note leur présence. Les enfants, aidés des agents de restauration, prennent un plateau sur lequel l'ensemble des couverts est posé ainsi qu'une entrée et un dessert individuel. Le plat chaud leur est servi directement dans l'assiette. Une fois le plateau complet, les enfants vont s'installer aux tables de leur choix.

Une fois le repas terminé, l'écolier dépose son plateau et ses couverts sur une desserte, en participant toujours avec l'aide des agents de restauration au tri des déchets. Il débarrasse son plateau avant de sortir

par la porte de sortie. Il y a un sens précis de circulation, pour éviter que les enfants ne se croisent, ils entrent dans un sens et sortent de l'autre.

### 3. Les mercredis

#### Les accueils du mercredi se déroulent de la façon suivante :

Dans le cadre du Plan Mercredi, les accueils périscolaires du mercredi de la commune de Saint-Jean sont déclarés comme accueil collectifs de mineurs.

Les enfants sont accueillis dès la fin de l'école, à midi et sont conduits à la cantine. Ils peuvent être récupérés par les familles entre 13h30-14h ou peuvent être accueillis jusqu'à 18h30, avec un départ échelonné à partir de 16h15, comme les autres soirs de la semaine

Les effectifs étant plus réduits, les animateurs référents (annualisés) interviennent par rotation sur l'ensemble des mercredis.

Réunion 1 fois tous les 3 semaines à l'ALAE les mercredis matins 9h30-11h45 point fonctionnement / projets / plannings.

<b>07h15</b>	Installation des deux accueils (élémentaire et maternelle).
<b>07h30-08h30</b>	Ouverture de l'accueil. Mise en place d'ateliers et de jeux libres par les animateurs dans la cantine pour les élémentaires et dans la salle cantine maternelle pour les PS MS et GS
<b>08h30-08h50</b>	Jeux libres dans la cour Passage de relais et infos aux enseignants.
<b>11h55</b>	Sortie des enfants pour le bus
<b>12h00</b>	Sortie des classes, passage aux toilettes.
<b>12h05</b>	Repas pris au sein de la cantine de l'école (un seul service)
<b>12h50</b>	Sortie cantine, temps libre dans la cour. Entrée en sieste pour les PS.
<b>13h30</b>	Temps calme pour élémentaires, relaxation pour tous les enfants dans la salle polyvalente de la maternelle. Accueil des parents et départ des enfants en demi-journée ( <b>côté maternelle</b> ).
<b>14h30</b>	Activités dirigées et ateliers de découvertes seront proposés par les animateurs.
<b>16h00</b>	Goûter des enfants (élémentaire et maternelle) sous le préau si le temps le permet sinon dans la cantine maternelle et élémentaire. Les enfants ramènent leur goûter
<b>16h30</b>	<b>Ouverture de l'accueil des parents côté maternelle</b> (les enfants de l'élémentaire seront côté maternelle).
<b>16h30 -18h30</b>	Pôles libres dans la salle polyvalente et jeux extérieurs. Départ des enfants en 15 échelonné.



## VI. L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement se compose de 29 personnes :

- 1 directrice accueil de loisirs (BEATEP ASVL)
- 2 directeurs adjoints (BAFA/BAFD)
- 7 animateurs référents à temps complet à l'Alae et à l'Alsh : 4 en l'élémentaire, 3 en maternelle (diplômés BAFA, BAPAAT).
- 2 animateurs qui travaillent à temps non complet (25h) à l'Alae et à l'Alsh (1 troisième est prévu en maternelle) : 2 en l'élémentaire.
- 11 animateurs annualisés Alae (temps non complet 16h) pour la plupart titulaires du BAFA ou du CAP PE.
- 6 Atsem (pour la maternelle), grade ATSEM ou diplômées du CAP Petite enfance.

Encadrement prévu

Alae	Matin	Midi	Soir
Maternelle	5 animateurs	7 animateurs 6 Atsems	1 ATSEM 6 animateurs
Élémentaire	6 animateurs	16 animateurs	11 animateurs

## VII. Rôles et fonctions de l'équipe

### L'équipe

L'école et l'Alae travaillent sur des projets communs comme :

- Les règles de vie au sein de l'école.
- Projet solidaire « Fambine »
- Projet environnement et biodiversité
- Les groupes de parole

- la fiche de réflexion, qui permet un suivi commun des enfants. Cette fiche de réflexion permet à l'enfant de prendre du recul sur son geste, d'avoir un échange avec ses parents et de réfléchir à comment il aurait pu éviter/ ou réparer son geste

**L'équipe s'engage à prendre connaissance et appliquer la réglementation en vigueur concernant les ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs).**

Chaque agent s'engage à ne pas divulguer des informations relevant de la vie personnelle et privée des enfants, des parents, des collègues, sauf en cas de force majeure.

L'ensemble des agents intervenant en ALAE est tenu de respecter, sous peine de sanctions, certaines obligations : secret professionnel (art26), discrétion professionnelle, obligation de réserve (loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

La posture éducative attendue des animateurs est la suivante :

- L'animateur comme « auxiliaire de l'école » devra adapter ses interventions de façon à respecter en priorité le rythme de l'enfant durant le temps scolaire.
- Il aura le souci permanent de respecter le projet pédagogique qui pose le cadre et notamment le lien indispensable avec l'école.
- Aucune « concurrence » avec l'école dans les activités.
- Articulation des projets de l'école avec les projets de l'ALAE (davantage de cohérence, de complémentarité, de fluidité dans les temps de transition ; mêmes règles, même traitement et interprétation de celles-ci).

Le rôle attendu de l'animateur est d'amener l'enfant à devenir acteur de son temps de loisirs : l'enfant ne doit pas « subir » le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en étant acteur de ses loisirs. Ce qui veut dire :

- Permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, dans un espace sécurité et rassurant.
- Permettre à l'enfant de faire ses propres choix et d'avoir des espaces de liberté.
- Permettre à l'enfant de vivre à son rythme.

Le rôle d'animateur est donc de veiller au bon déroulement sur le temps de jeu, d'animer et de dynamiser, de jouer avec, de laisser jouer. Les animateurs hommes ne resteront jamais seuls avec les enfants pour prévenir toute accusation à caractère sexuel.

Les animateurs seront les interlocuteurs privilégiés auprès des enseignants, parents et enfants.

L'intégration de nouveaux s'effectuera sous forme de « tutorat » de l'équipe de direction et des animateurs référents.

Afin de mobiliser chaque acteur intervenant au sein de l'école, la cohérence de l'action doit être renforcée en :

- Donnant un sens commun et partagé de l'action menée.
- En recentrant les équipes d'animation sur les fondamentaux, à savoir la primauté de l'école, l'ALAE et l'école étant deux entités complémentaires et interdépendantes, partenaires ayant un discours commun, chacun avec ses prérogatives.

- En expliquant aux familles, de façon coordonnée et cohérente, les buts communs poursuivis pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

L'équipe d'animation s'engage à avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée, un langage et un comportement respectueux. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'utiliser les téléphones portables durant le temps de l'ALAE.

Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques ainsi que le devoir de réserve sont à respecter.

Chaque animateur est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.

En cas de retards non justifiés, l'animateur s'expose à des avertissements suivis de sanctions disciplinaires voire l'interruption du contrat.

Toute absence non programmée devra être justifiée par un document officiel, la directrice de l'ALAE doit en être avertie immédiatement.

Interdiction d'utiliser son portable personnel notamment pour prendre des photos d'enfants. Utilisation de l'appareil photo de l'Alae.

Réunions (présence obligatoire des animateurs)

- 1 réunion hebdomadaire le lundi pour l'équipe (plannings-projets-préparations).
- 1 réunion hebdomadaire pour l'équipe de direction.
- 1 réunion de rentrée.
- 1 réunion de rentrée avec le personnel de service.
- Des bilans réguliers de tenue de poste seront effectués tout au long de l'année.

## La directrice d'accueil de loisirs

Elle est responsable de l'ensemble des temps Alae et de l'Alsh (petites vacances et vacances d'été). Elle est responsable des enfants et du personnel intervenant.

Elle recrute l'équipe pédagogique et a un rôle de formateur.

Elle interviendra durant les vacances scolaires sur la supervision de l'ALSH.

Elle construit et propose le projet pédagogique concernant l'Alae. Elle coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent. Elle encadre l'équipe d'animation selon les règles passées au sein de la collectivité.

Elle assure le lien avec les familles, l'équipe enseignante, pilote l'équipe d'animation, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines et participe à la définition des orientations stratégiques de l'Alae.

Elle doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

Elle est chargée d'appliquer, en ce qui la concerne, les procédures et règles édictées par la municipalité.

Elle informe également sa hiérarchie des actions menées et de tout point nécessitant une intervention (travaux, réunions de service à programmer, coordination...).

## Le directeur adjoint

Il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique. Il portera une attention particulière à la relation d'aide, à l'explication des modalités de conduite de projet auprès des animateurs, à la communication auprès et entre les différents partenaires. Il se préoccupe du fait qu'à chaque étape, chacun tienne le rôle qui lui a été attribué dans la réalisation du projet commun. Il est responsable sanitaire et responsable du matériel pédagogique.

Il est amené à faire des ouvertures et fermetures sur le temps Alae et Alsh.

Il peut être amené à remplacer la directrice en cas d'absence et ainsi assumer toutes ses fonctions (administratives, encadrement équipes, réunions mairie...). Intervient également le mercredi et durant les séjours et les vacances à l'Alsh.

### Les animateurs référents Alae/Alsh

Ils auront pour rôle d'être les interlocuteurs auprès de la direction pour le passage d'informations (équipe, école, familles, enfants...). Ils anticipent la préparation des activités et sorties (malle pédagogique, fiches sanitaires, trousse de soins).

Annualisés et donc présents durant toute l'année scolaire, ils seront référents de projets.

Ils auront aussi pour rôle d'accompagner les nouveaux animateurs : présentation du fonctionnement, des projets, du « tutorat », etc.

Les animateurs référents devront assurer la gestion des présences enfants : fiches d'appels, pointages des présences (douchettes). En dehors de ces missions spécifiques, ils restent au même titre que les autres, des animateurs.

### Les animateurs périscolaires

Ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur professionnalisme, leur patience, leur disponibilité au service des enfants.

Ils sauront adopter une posture éducative telle qu'« auxiliaire de l'école » et tenir compte du rythme de l'enfant dans la journée scolaire (temps de repos, de défoulement) afin que les enfants soient le plus aptes à recevoir la classe.

À tout moment, ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants.

Ils doivent proposer des activités qui permettent la découverte, une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès de l'équipe d'animation lors des réunions ainsi qu'auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite la recherche du nouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Ils travaillent en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles de la structure. Ils peuvent proposer, élaborer et conduire des projets d'animation ou d'activités.

L'animateur s'exprime dans un langage correct, adapté aux enfants en prenant soin de ne pas crier pour s'adresser à eux.

## Le personnel de service

Le personnel d'entretien : Le personnel assure l'entretien des locaux le matin avant l'ouverture de l'Alae.

Le personnel de cantine : Il prépare l'avant repas (chauffe, préparation des tables, chariots, carafes d'eau, corbeille de pain, préparation éventuelle des entrées).

Le personnel cantine veille au bon déroulement du repas et participe à l'action éducative auprès des enfants au même titre que les animateurs (politesse, gestion du bruit, tenue à table etc...).

Les intentions du projet pédagogique leur sont présentées. La chef d'équipe effectue une réunion hebdomadaire avec la directrice de l'Alae et 2 fois par mois avec la responsable du service Entretien-Restauration scolaire pour évaluer les actions menées durant le temps de repas et proposer des évolutions à mettre en place, afin que ce temps soit le plus plaisant possible pour l'enfant.

## Les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Elles sont chargées de porter assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants de 3 à 6 ans, sous la responsabilité des enseignants. Elles s'occupent des préparations et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants, sous la responsabilité du responsable Affaires Scolaires.

- Participation à la communauté éducative (fonction éducative : participation à l'apprentissage des règles de vie en société, respect des autres, acquisition de l'autonomie vestimentaire, sensibilisation aux règles d'hygiène).
- Encadrement des enfants durant la pause méridienne (animation d'activités, accompagnement du repas, sieste) sous la responsabilité du directeur de l'Alae.

### Le fonctionnement

Chaque jour :

- **De 12h00 à 12h15** : 6 Atsem présentes sur le terrain pour assurer l'appel dans les classes et l'accompagnement des enfants aux toilettes puis à la cantine.
- **De 12h15 à 12h45** : 3 Atsem prennent le repas dans la salle de pause. En parallèle 3 Atsem qui prennent le repas avec les enfants en cantine.
- **De 12h45 à 13h15** : 6 Atsem présentes sur le terrain pour assurer l'accompagnement des enfants aux toilettes et prise en charge de la sieste et/ou de la relaxation.
- **De 13h15 à 13h45** : 3 Atsem pour trois dortoirs, 3 Atsem en pause.

Durant tous les temps d'accueil du public, il est attendu des membres de l'équipe : du dynamisme, de la réactivité, de la créativité, de la prise d'initiative, de la rigueur, le respect des personnes et des règles établies, le respect du devoir de réserve.

Il est de notre responsabilité de :

- Rassurer les enfants et leurs parents.
- Montrer et expliquer les règles et de les faire appliquer.
- Respecter le projet éducatif et pédagogique.

## Projections des actions et animations

Octobre    décembre    Janvier    Février/Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet

Les  
Granges  
en jeu

Noel  
déco,  
lettres

La  
journée  
du livre

La grande  
lessive

Journée  
mondiale  
de la  
sensibilisa-  
tion à  
l'autisme  
2022

Temps fort  
« Alae »

Fête de l'école

Fête  
des  
CM2

Fête des  
Granges

Fête des fruits  
et légumes frais

Rencontres  
sportives

Journée  
mondiale de  
la trisomie 21

Projet éco-école / J'affiche dans ma ville / Projets d'animations Alae

Actions préventions (sur le climat scolaire)

## VIII. Outils

### Le projet d'animation

#### **1. Présentation**

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activité et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

#### **2. Créer son propre projet d'animation**

##### Les objectifs :

- quels sont-ils ?
- pourquoi ?
- comment les atteindre ?

##### Le temps :

- la durée du projet
- prévoir la durée et le temps de préparation du projet
- faire l'échéancier du projet

##### Le lieu :

- le ou les lieux de déroulement du projet
- le lieu de repli en cas d'imprévu

##### L'organisation :

- prévoir la sensibilisation
- les animateurs concernés par le projet
- définition des rôles de chacun
- définir et prévoir les activités ainsi que leur contenu
- à qui s'adresse le projet ?
- prévoir et anticiper le matériel nécessaire pour l'ensemble du projet
- le projet a-t-il un nom ?

##### L'évaluation

- pouvons-nous la faire avec les enfants, de quelle manière ?
- prévoir les temps d'animation (ou, quand, comment ?)
- comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?



# Le Projet d'activité

## **1. Présentation**

Le projet d'activité détaille précisément l'activité prévue et sert de repère à l'animateur qui doit se référer à la fiche qu'il aura remplie lors de son activité.

## **2. Exemple**

<u>Nom de l'activité</u>	
<u>La finalité</u> -pourquoi je fais cette activité -l'intérêt pour les enfants	
<u>Nombre d'enfants concernés</u> -activité adaptée à l'âge des enfants, en tenant compte de leurs besoins et de leur rythme	
<u>Le lieu et la mise en place</u> -à l'Alae, en sorties, dans la commune	
<u>La durée</u>	
<u>La sensibilisation</u> -sous quelle forme ?	
<u>Le déroulement et le contenu de l'activité</u>	
<u>Anticiper la sécurité</u> -lieu, temps de repos, sécurité ?	

## Évaluation École/Alae

L'outil suivant est proposé dans une logique de travail d'équipe, il doit permettre de structurer l'échange et de cibler des enjeux prioritaires sur lesquels se mobiliser.

### **Fonctionnement**

Ils sont organisés en 6 familles, qui constituent 6 séries et 18 sous-séries. A chaque série correspondent des mots clés qui peuvent nous aider à appréhender l'enjeu que la question soulève.

<b>Rythmes de Vie</b>	Reconstitution/ Perte d'énergie Libération/Contrainte Récupération/Fatigue
<b>Espaces Aménagements</b>	Diffusion/Massification. Individualisation/ In différenciation. Diversification.
<b>Attitudes Educatives</b>	Ecoute, autorité et régulation
<b>Lien parental</b>	Accueil, continuité, contractualisation.
<b>Liaison Ecole</b>	Circulation, concertation et coopération.
<b>Situations proposées</b>	Dépense physique, ressourcement imaginaire et construction de relations.

## Encadrements/sécurité

<b>Sorties déplacements</b>	<b>et</b>	<p>Le code de la route impose aussi aux groupes un comportement de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- utilisation obligatoire des trottoirs</li><li>- marche sur le côté droit en l'absence de trottoir</li><li>- un animateur ouvre la marche, un autre la ferme attention de ne pas étirer la file.</li></ul> <p>Pour toute traversée de passage piéton :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 animateurs doivent encadrer le passage à 5 mètres de chaque côté</li><li>- Le nombre d'animateurs ne sera jamais inférieur à 2</li><li>- Toute sortie est soumise à l'autorisation de la directrice.</li><li>- Avant de sortir, établir la liste écrite avec noms et prénoms des enfants et la remettre à la directrice du ALAE (trousse de secours obligatoire) et port d'un gilet.</li></ul>
<b>PPMS</b>		Chaque année un exercice PPMS est organisé par site.
<b>Alerte incendie</b>		Chaque année un exercice évacuation incendie est organisé par site.

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.  
Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



# Tableau récapitulatif des projets/actions équipe Alae MARIE LOUISE DISSARD 2022-2023

Projet	Public	Objectifs	quand	Lieu	Finalité
<b>Projet « Au petit potager »</b>	3/5 ans	Découvrir la biodiversité qui nous entoure	Sur les temps du soir	En extérieur bac potager	Connaitre les différentes plantes selon les saisons
<b>Projet motricité et grand jeu</b>	4/6 ans	Travailler la solidarité, la coordination	Sur les temps du soir	Extérieur/intérieur	Connaitre et comprendre les jeux à règles pour la rentrée au CP
<b>Projet sur la différence</b>	3/5 ans	Vivre ensemble	2 fois par semaine	Salle magique	Même si on est différent on a les mêmes droits
<b>Projet cuisine</b>	3/5 ans	Travailler développer l'autonomie	1 fois par semaine	cantine	Développer leurs connaissances et connaitre de nouveaux goûts
<b>Coloriage</b>	3/6 ans	Prendre plaisir à colorier des dessins	1 fois par semaine	Salle magique	Faire des affiches pour les exposer aux parents
<b>Projet contes et histoires</b>	3/6 ans	Développer l'imaginaire	2 fois par semaine	Coin cheminée	Amener les enfants au goût de la lecture
<b>Projet pixel Art</b>	Tous publics	Favoriser la créativité	Une fois le midi et une fois le soir	Salle art plastique/ Cantine élémentaire	Petite exposition pour les parents
<b>Création d'un livre</b>	Cp/ ce	Développer l'imaginaire	Deux midis	Salle art plastique	Fabriquer un livre fabriqué aux autres
<b>Projet chorale</b>	Tous publics	Découvrir les musiques	Les midis	Salle vidéo	Spectacle aux parents et rencontre intergénérationnelle
<b>Projet jeux collectifs</b>	Tous publics	Cohésion d'équipe	Midi et soir	En extérieur	Développer un esprit d'entraide
<b>Découverte de la pratique du football</b>	CP/CE	Faire découvrir le foot à un public novice	Lundi et mardi midi	Cour du bas	Donner envie aux enfants de faire du sport

<b>Projet Fambine en lien avec l'école</b>	Tous publics	Prise de conscience écologique en faisant une mascotte	Tous les jeudis midis	Salle art plastique	Proposer une mascotte en lien avec le projet de l'école
<b>Projet jeux de société</b>	Tous publics	Création de jeux de société avec les enfants	Tous les lundis midis	Salle art plastique	Jouer avec de nouveaux jeux imaginés par les enfants
<b>Projet épées</b>	CE2/CM2	Créer des épées pour faire un jeu d'opposition	Tous les vendredis	Coin relais	Permettre aux enfants de jouer avec leurs propres jeux d'opposition
<b>Projet jeu de rôle</b>	Ce2/CM2	Découvrir de nouveaux jeux	Tous les jeudis midis	Salle ludothèque	S'amuser avec des jeux créés par les enfants
<b>Projet battle</b>	CE2/CM2	Pratiquer une activité artistique	Tous les mardis	Salle poly bât A	Rencontre inter alae en Mai
<b>Création bijoux</b>	Tous publics	Développer leur imagination et créer de petits bijoux	Un soir par semaine	Salle art plastique	Devenir de petits créateurs
<b>Nous les écrivains</b>	Ce/cm	Imaginer et créer des histoires	Tous les vendredis	Salle musique	Création de leur propre livre
<b>« Les petites bêtes »</b>	CE/CM	Découvrir la biodiversité environnante	Les lundis midi	extérieur	Création d'habitat pour les insectes et observation
<b>Projet mondialito</b>	Ce/CM	Développer l'esprit d'équipe et l'esprit de compétition et le fair play	Les jeudis midi	extérieur	
<b>Jeux de peinture</b>	CE/CM	Création activités manuelles en lien avec les saisons		Arts plastiques	Création de diverses activités manuelles
<b>danse</b>	CE/CM	Permettre aux enfants de découvrir la danse en s'amusant	Extérieur intérieur	Lundi	Spectacle en fin d'année
<b>Projet découverte sport collectif</b>	CE/CM	Permettre aux enfants de découvrir des sports qu'ils ne connaissent pas	Terrain sportif de l'école	jeudi	Finir chaque cycle sportif par des tournois

<b>Projet gestion du temps</b>	Ulis	Avoir des repères dans le temps, dans la structure.	partout	Tous les jours	Aider les enfants dans l'organisation de leur année
--------------------------------	------	---	---------	----------------	---